

PROCES-VERBAL

**SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU SDIS NYON-DÔLE**

COPIE

Le mercredi 04 septembre 2013 à 20h00

Présidence de Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz.

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée.
2. Contrôle des présences.
3. Assermentation des membres du conseil intercommunal et des suppléants.
4. Election du président du Conseil intercommunal.
5. Election du (de la) secrétaire du conseil intercommunal.

Présidence du président du conseil intercommunal :

1. Election du Vice-président du conseil intercommunal.
2. Election des scrutateurs du conseil intercommunal.
3. Election des scrutateurs-suppléants.
4. Election du (de la) secrétaire suppléant(e).
5. Election des membres du Comité de direction.
6. Election du Président du Comité de direction.
7. Elections diverses si nécessaire.

Présidence du Préfet :

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président.
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.
3. Communications diverses.

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.
La liste des délégués est déposée sur le bureau.
Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Boupenaz Géraldine

Fonctionne comme scrutateur provisoire : André Danielle St-Cergue

19	conseillers sont présents	} de Péquē	8	suppléants	présent
2	" sont excusés				
.....	conseillers sont absents	1	"	absent	
5	membres du Comité de direction sont présents				
0	membres du Comité de direction sont absents				

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président(e) du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu(e) Président(e) du Conseil intercommunal : Daniel Gallay Borex élection tacite

Est élu(e) Secrétaire du Conseil intercommunal : Géraldine Boupenaz élection tacite

Est élu(e) Vice-président(e) du Conseil intercommunal : Claude Bosson Duillier élection tacite

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

▪ **Scrutateurs :**

André Danielle St-Cergue
Cornal Sébastien La Rivière

▪ **Suppléants :**

~~Francois Yves Giguere~~
Richard Georges Genotier
Schaer Dominique Crassier

Est élu(e) secrétaire suppléant(e) : Hauser Christiane absente/excusee

Sont élus au Comité de direction :

Barras Patrick Chéserex Ruy-Par Elisabeth Nyon
Muhlemann Jacques Signy Gallay Corine St. Cergue
Bilardo Antonio Trélex Nathalie Haab
élection par applaudissement

Est élu(e) Président(e) du Comité de direction de l'Association :

Ruy-Par Elisabeth Nyon

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

Althaus François Laurent Arzier - le Muids
Graspierre Jean-Paul Gravier
Blumenstein Alain Girardin
Fairolaz Jean-Luc Gros-Cépiigny
Tille Jean-Pierre Grens

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le(a) Président(e) du Conseil intercommunal et le(a) secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée)

Le procès-verbal est lu et approuvé. ✓

La séance est levée à 20h10
VU PAR LE PRÉFET

Le Préfet :  le: 4 septembre 2013

Le/a Secrétaire : 

Commission Ad hoc
Hauser Patrick, Trélex
Seematter Violata, Prangins
Ray Frédéric, Signy